

Commune de **TOURNAI**

**URBANISME**  
**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
 du 26/04/2024 au 13/05/2024

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial - il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est la **SA DATABUILD ESTATES, établie Torenlei 6 à 2950 KAPELLEN.**

Le terrain concerné est situé à **chaussée de Bruxelles 358 à 364 à 7500 Tournai** et est cadastré Tournai, 2ème Division, section B n°34K, n°31R, n°31P, n°31K.

Le projet consiste en la **construction d'un quartier résidentiel avec mixité de fonctions** (logements, commerces, services, HoReCA et bureaux) et présente notamment les caractéristiques suivantes :

- la démolition d'un ancien château et de 3 habitations (n°358, 360, 362 chaussée de Bruxelles) avec leurs annexes.
- construction de 8 groupes :
  - groupe A : immeuble de gabarit R+1+toitures, destiné à abriter une boulangerie (atelier, espace de vente et espace de dégustation) au rez-de-chaussée ainsi que 3 appartements individuels de type duplex (rez-de-chaussée + étage) ;
  - groupe B : immeuble de gabarit R+2 à toiture plate, destiné à abriter une pharmacie au rez-de-chaussée, des bureaux au 1<sup>er</sup> étage ainsi que 2 appartements au 2<sup>e</sup> étage ;
  - groupe C : immeuble de gabarit R+1+toitures, destiné à abriter un restaurant de type brasserie au rez-de-chaussée ainsi que 4 appartements individuels de type duplex (rez-de-chaussée et étage) ;
  - groupe D : immeuble de gabarit R+2 à toiture plate, destiné à abriter des bureaux au rez-de-chaussée et au 1<sup>er</sup> étage ainsi que 4 appartements (1 au 1<sup>er</sup> étage et 3 au 2<sup>e</sup> étage) ;
  - groupe E : groupe de 5 habitations unifamiliales de gabarit R+1+toitures ;
  - groupe F : groupe de 3 habitations unifamiliales de gabarit R+1+toitures ;
  - groupe G : un socle commun supporte 2 immeubles, l'un de gabarit R+3 à toitures plates abritant 10 appartements, le second de gabarit R+4 à toitures plates abritant 13 appartements ;
  - groupe H : immeuble de gabarit R+4 à toitures plates abritant 13 appartements ;
- modifications du relief du sol afin de permettre les aménagements aux abords des immeubles ainsi que le comblement d'une mare et le comblement partiel d'une ancienne carrière ;
- abatage d'arbres ;
- aménagement des abords par des plantations, la création d'une voirie privée, l'aménagement de parkings voitures et vélos, la création d'espaces conviviaux ;
- installation d'une cabine haute tension ;
- installation de conteneurs pour tri et ramassage des déchets.

Le projet totalise notamment la création de 57 logements, l'aménagement d'une boulangerie, d'une pharmacie, d'un restaurant, de bureaux, d'une voirie privée, de 112 places de parking voitures, de 100 emplacement de stationnement vélos.

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article R.IV.40-1.§1.3° du CoDT: « la construction, la reconstruction de bureaux ou la modification de la destination d'un bâtiment en bureaux dont la superficie des planchers est supérieure à six cent cinquante mètres carrés, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions ».

L'annonce de projet est réalisée en vertu :

- de l'article R.IV.40-2.§1-3 du CoDT : « la construction, la reconstruction d'un magasin ou la modification de la destination d'un bâtiment en magasin dont la surface commerciale nette est inférieure à quatre cent mètres carrés; la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions » ;
- de l'article R.IV.40-2.§1-2° du CoDT : « la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à 15 mètres et dépasse de plus de 4 mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions ».

Le dossier peut être consulté uniquement **sur rendez-vous** durant la période d'enquête à l'adresse suivante : **avenue de Maire, 175 – 7500 Tournai (site LEFEBVRE-CATERS).**

- les jours ouvrables de 9h00 à 12h00 ainsi que les mercredis et les vendredis de 13h45 à 15h45 et les lundis de 17h00 à 19 h00 ;
- le **lundi 6 mai 2024 de 16h00 à 20h00.**

Lorsque la consultation a lieu un jour ouvrable après 16 heures (**le lundi 6/05/24 compris**), la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous un jour ouvré et au plus tard 24 heures à l'avance auprès de l'Accueil du service urbanisme téléphone : +32 (0)69/33.23.14 - mail : [urbanisme@tournai.be](mailto:urbanisme@tournai.be).

**L'enquête publique est ouverte le 26/04/2024 et est clôturée le 13/05/2024.**

**Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal,**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Hôtel de Ville de Tournai - Monsieur le Bourgmestre - Rue Saint-Martin 52 – 7500 Tournai.
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@tournai.be](mailto:urbanisme@tournai.be).
- remises à l'accueil du Service urbanisme **sur rendez-vous** durant les heures d'ouverture au site LEFEBVRE-CATERS - **Avenue de Maire, 175 – 7500 Tournai.**

L'enveloppe ou le courrier électronique portera la mention : **PU/2023/473 / CDE - Réclamation.**

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de Mme Corinne Delbecq ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : **avenue de Maire, 175 – 7500 Tournai (site LEFEBVRE-CATERS): le 13/05/2024 de 14h00 à 14h30.**

La personne chargée de donner des explications sur le projet est Mme Corinne Delbecq dont le bureau se trouve à **l'avenue de Maire, 175 – 7500 Tournai.**

Affichage le 18 avril 2024.

**RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE PROTECTION DES DONNÉES (RGPD).**

Suite à l'entrée en application, le 25 mai 2018, du Règlement Général de Protection des Données, dit «RGPD», nous nous permettons de vous informer, que dans le cadre du traitement de vos remarques et/ou réclamations, nous devons disposer des données suivantes vous concernant : nom, prénom, adresse, si vous agissez au nom d'une société, vos mandats, la justification de votre intervention (intérêt à agir pour l'analyse de la recevabilité et du bien fondé de votre réclamation). Ces données étant obligatoirement matérialisées dans la (les) décision(s) du Collège Communal et/ou du Conseil Communal (pour ce dernier, les décisions étant rendues publiques) relatives au dossier pour lequel vous avez porté une réclamation, elles sont conservées pendant une durée illimitée. Conformément au Code de l'environnement - Livre 1<sup>er</sup>, notamment les articles D.10. à D.20.18, ces données peuvent être consultées et/ou transmises au demandeur de permis ou à tout tiers intéressé qui en ferait la demande en vertu du droit d'accès des citoyens en matière d'environnement.

Enfin, l'ensemble du dossier est également transmis à la Région Wallonne qui agit soit en qualité d'autorité de tutelle (pour les permis de compétence communale) soit en qualité d'autorité décisionnelle s'il s'agit d'un permis public (articles D.IV.22, R.IV.22-1, R.IV.22-2 du CoDT). Vous avez la possibilité d'exercer vos droits consacrés par le RGPD par courrier à l'adresse suivante : A l'attention de Monsieur le Bourgmestre de la Ville de Tournai - Rue Saint-Martin 52 - 7500 Tournai.

Ou par e-mail à la déléguée à la protection des données : [DPO@tournai.be](mailto:DPO@tournai.be)

Ou via le portail E-guichet accessible sur le site de la Ville de Tournai : [www.tournai.be/protection-donnees](http://www.tournai.be/protection-donnees) (une identification par lecteur de carte d'identité sera nécessaire).

Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de l'Autorité de protection des données, le cas échéant, à l'encontre du responsable de traitement, la Ville de Tournai.

Le directeur général faisant fonction,

(S) Nicolas DESABLIN

Le bourgmestre,  
 Par délégation,  
 L'échevin de l'urbanisme,  
 (S) Philippe ROBERT